



Avis d'audience publique de radiodiffusion CRTC 2006-6

Ottawa, le 16 juin 2006

Le Conseil tiendra une audience publique à partir du 1 août 2006 à 9 h00, à l'administration centrale, 1, Promenade du Portage, Gatineau (Québec), afin d'étudier les demandes qui suivent. La date limite pour le dépôt des interventions/ observations est le 6 juillet 2006.

Article Requérante et endroit

1. **Groupe Radio Antenne 6 inc.**
Alma (Québec)
2. **MZ Media Inc.**
Toronto et Cobourg (Ontario)
3. **Jiska Westbroek**
Sorrell Lake (Ontario)
4. **CIMM-FM Radio Ltd.**
Ucluelet (Colombie-Britannique)
5. **Standard Radio Inc. (Standard), au nom d'une société en commandite à être constituée (SR Limited Partnership)**
Québec, Ontario, Manitoba, Alberta et Colombie-Britannique

1. Alma (Québec) No de demande 2006-0379-7

Demande présentée par **Groupe Radio Antenne 6 inc.**, en vue d'acquérir l'actif des entreprises de programmation de radio commerciale de langue française CFGT et CKYK-FM Alma (Québec), en raison d'une réorganisation corporative impliquant la liquidation de Radio CKYK FM inc., la titulaire actuelle des entreprises précitées.

La requérante demande également de nouvelles licences pour poursuivre l'exploitation de CFGT et CKYK-FM selon les mêmes modalités et conditions en vigueur dans les licences actuelles, à l'exception de l'émetteur CKYK-FM-1. La titulaire actuelle a déjà informé le Conseil que cet émetteur n'était plus en fonction.

Le Conseil note que cette transaction n'affectera pas le contrôle des entreprises, lequel continuera d'être exercé par Groupe Radio Nord inc.

Adresse de la requérante :

568, boulevard Saint-Joseph
Roberval (Québec)
G8H 2K6
Télécopieur : (418) 275-2475
Courriel : malevesque@antenne6.com

Canada

Examen de la demande :

460, rue Sacré-Coeur ouest
Bureau 200
Alma (Québec)

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

2. **Toronto et Cobourg (Ontario)**
No de demande 2006-0253-3

Demande présentée par **MZ Media Inc.** afin d'acquérir l'actif des entreprises de programmation de radio commerciale de langue anglaise CFMX-FM-1 Toronto, de son émetteur CFMX-FM Cobourg et de l'entreprise de programmation de radio numérique de transition CFMX-DR-1 Toronto (Ontario) de Trumar Communications Inc., une société détenue et contrôlée par M. Martin Rosenthal.

La requérante demande également des licences lui permettant de poursuivre l'exploitation de ces entreprises selon les mêmes modalités et conditions que celles en vigueur dans les licences actuelles, à la rétrocession des licences émises à Trumar Communications Inc.

La valeur de la transaction est estimée à 12 millions de dollars.

Adresse de la requérante :

15, avenue Olympus
Toronto (Ontario)
M6S 1L2
Télécopieur : (416) 496-3045
Courriel : info@classical963fm.com

Examen de la demande :

550, rue Queen est
Bureau 205
Toronto (Ontario)

1, rue Queen
Bureau 101
Cobourg (Ontario)

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

3. **Sorrell Lake (Ontario)**
No de demande 2006-0315-1

Demande présentée par **Jiska Westbroek** afin d'acquérir l'actif de l'entreprise de programmation de radio

touristique CKFW-FM, Sorrell Lake (Ontario).

La requérante demande également une licence lui permettant de poursuivre l'exploitation de cette entreprise selon les mêmes modalités et conditions que celles en vigueur dans la licence actuelle, à la rétrocession de la licence émise à William J. Smith.

Adresse de la requérante :

777, chemin Red River
Niveau inférieur
Bureau A
Thunder Bay (Ontario)
P7B 1J9
Télécopieur : (807) 767-5669
Courriel : jwestbroek@wagnerontario.com

Examen de la demande :

À l'adresse de la requérante

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

4. **Ucluelet (Colombie-Britannique)**
No de demande 2006-0448-0

Demande présentée par **CIMM-FM Radio Ltd.** afin d'acquérir, dans le cadre d'une réorganisation corporative, les actifs de la nouvelle entreprise de programmation de radio FM commerciale de langue anglaise approuvée à McBride Communications & Media Inc. dans la décision de radiodiffusion CRTC 2006-69, 14 mars 2006.

CIMM-FM Radio Ltd. est une filiale à part entière de la titulaire.

La requérante demande également une licence afin d'exploiter cette entreprise selon les mêmes modalités et conditions énoncées dans la décision de radiodiffusion CRTC 2006-69 (la décision).

Considérant que l'entreprise n'est pas encore en opération et que le Conseil n'a pas émis la licence, la requérante devra se conformer aux exigences concernant l'émission d'une licence annoncées dans la décision avant qu'une licence ne soit émise pour cette entreprise.

Adresse de la requérante :

10760, promenade Fundy
Richmond (Colombie-Britannique)
V7E 5K7
Télécopieur : (604) 677-6316
Courriel : info@cimmfm.com

Examen de la demande :

200, rue Main
Ucluelet (Colombie-Britannique)

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

5. **Québec, Ontario, Manitoba, Alberta et Colombie-Britannique**
No de demande 2006-0595-9

Demande présentée par **Standard Radio Inc. (Standard)**, au nom d'une société en commandite à être constituée (**SR Limited Partnership**), pour l'acquisition de l'actif des entreprises de radiodiffusion de Standard, suite à une réorganisation corporative par laquelle Standard créera SR Limited Partnership et lui fera acquérir l'ensemble de ses entreprises de radiodiffusion.

La requérante demande également au nom des futurs associés, devant faire affaires sous le nom de SR Limited Partnership, l'émission de nouvelles licences aux mêmes modalités et conditions, afin de poursuivre l'exploitation des entreprises de radiodiffusion présentement détenues par Standard.

Réorganisation proposée

Standard est titulaire de 51 stations de radio et leurs émetteurs, sept entreprises de radio numérique de transition, deux stations de télévision traditionnelle, et trois réseaux radiophoniques.

Standard possède des participations minoritaires dans les titulaires 3937844 Canada Inc., Milestone Radio Inc. et The Haliburton Broadcasting Group Inc. De plus, elle détient une participation de 40 % dans Sirius Canada Inc. La requérante a indiqué que ces participations ne sont pas visées par la réorganisation proposée.

Standard est une filiale à part entière de Standard Broadcasting Corporation Limited (Standard Broadcasting), laquelle est à son tour une filiale à part entière de Slight Communications Inc., une société privée de M. Allan Slight.

En résumé, la réorganisation proposée vise la constitution de SR Limited Partnership, une société en commandite, qui acquerra les actifs de Standard, et la constitution de la fiducie de revenu, Fonds de Revenu Standard Radio (le Fonds). Le Fonds acquerra une participation minoritaire indirecte de 40 % dans les entreprises de radiodiffusion. Le Fonds obtiendra son financement par une Offre Initiale Publique des Unités du Fonds au public (IPO).

La réorganisation proposée est décrite comme suit:

- Le Fonds sera établi à titre de fiducie à but restreint non constituée en société par actions;
- Le Fonds incorporera une nouvelle filiale à part entière, Standard Radio Holdings Inc. (Standard Holdings);

- Selon la déclaration de fiducie du Fonds, la propriété légale de toutes les actions à droit de vote de Standard Holdings sera acquise exclusivement par les fiduciaires du Fonds;
- Les fiduciaires du Fonds auront plein pouvoir, contrôle et autorité, absolu et exclusif, des actifs en fiducie (incluant les actions avec droit de vote de Standard Holdings) et des affaires du Fonds;
- Aucun détenteur d'unités du Fonds n'aura un droit de propriété des actions à droit de vote de Standard Holdings;
- Standard incorporera une nouvelle société, Standard Radio GP Inc. (Standard GP), qui, dès la conclusion de la transaction, deviendra l'associé commandité de SR Limited Partnership;
- Standard et Standard GP formeront SR Limited Partnership;
- Standard Holdings acquerra de Standard des unités de SR Limited Partnership représentant une participation approximative de 40 % et acquerra 40 % des actions ordinaires de Standard GP;
- Standard détiendra le reste (60 %) des actions ordinaires de Standard GP;
- Standard nommera la majorité du Conseil d'administration de Standard GP;
- Suite à l'approbation, Standard transférera à SR Limited Partnership tous les actifs utilisés en rapport avec ses présentes entreprises de radiodiffusion, incluant ses réémetteurs;
- SR Limited Partnership engagera tous les employés des entreprises de radiodiffusion de Standard, incluant tous les cadres supérieurs de Standard;
- Suite à la conclusion de la transaction, Standard détiendra des unités convertibles dans SR Limited Partnership, représentant une participation approximative de 60 %;
- Standard recevra aussi un nombre correspondant d'unités spéciales à droit de vote du Fonds, représentant un participation votante approximative de 60 %.

Par conséquent, Standard GP, l'associé commandité, Standard et Standard Holdings, les associés commanditaires, qui feront affaires sous le nom SR Limited Partnership, demandent des nouvelles licences qui leur permettra de poursuivre l'exploitation des entreprises de radiodiffusion selon les mêmes modalités et conditions que celles en vigueur dans les licences actuelles, à la rétrocession des licences actuelles attribuées à Standard.

Contrôle des entreprises de radiodiffusion

La requérante indique que cette réorganisation corporative n'affectera d'aucune façon le contrôle ultime des entreprises de radiodiffusion, lequel continuera d'être exercé par M. Allan Slaight.

Le seul associé commandité de SR Limited Partnership sera Standard GP, une société qui sera majoritairement détenue et contrôlée par Standard, qui à son tour est ultimement contrôlée par M. Allan Slaight.

Adresse de la requérante :

2, avenue St. Clair ouest
 11^e étage
 Toronto (Ontario)
 M4V 1L6
 Télécopieur : (416) 323-6828
 Courriel : gary.slaight@standardradio.com

Examen de la demande :

Voir annexe B

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

ANNEXE A

**LISTE DES ENTREPRISES DE RADIODIFFUSION DE
 STANDARD RADIO INC., TITULAIRE D'UNE LICENCE DE RADIODIFFUSION**

STATION DE RADIO	LOCALITÉ
QUÉBEC	
CJFM-FM + CJFM-FM-DR-1	Montréal
CHOM-FM + CHOM-DR-1	Montréal
CJAD + CJAD-DR-2	Montréal
ONTARIO	
CJEZ-FM + CJEZ-DR-1	Toronto
CKFM-FM + CKFM-DR-1	Toronto
CFRB + CFRB-DR-2	Toronto
CKQB-FM + CKQB-DR-1	Ottawa
CKLH-FM	Hamilton
CKOC	Hamilton
CHAM	Hamilton
CIQM-FM	London
CJBX-FM	London
CJBK	London
CKSL	London
CHRE-FM	St. Catharines

CHTZ-FM	St. Catharines
CKTB	St. Catharines
CHVR-FM	Pembroke
MANITOBA	
CKMM-FM	Winnipeg
CFQX-FM	Selkirk
CKX-FM	Brandon
CKXA-FM	Brandon
ALBERTA	
CJAY-FM	Calgary
CIBK-FM	Calgary
CKMX	Calgary
CFMG-FM	St. Albert
CFBR-FM	Edmonton
CFRN	Edmonton
COLOMBIE- BRITANNIQUE	
CKZZ-FM	Vancouver
CISL	Richmond
Région du Sud de la Colombie-Britannique	
CKOR	Penticton
CIOR	Princeton
CJMG-FM	Penticton
CHOR	Summerland
CJOR	Osoyoos
CKGR	Golden
CHSU-FM	Kelowna
CKFR	Kelowna
CKCR	Revelstoke
CKXR flip FM	Salmon Arm
CICF-FM	Vernon
CKKC flip FM	Nelson
CJAT-FM	Trail
Région du Nord de la Colombie-Britannique	
CFTK	Terrace
CJFW-FM	Terrace
CKTK-FM	Kitimat
CHTK	Prince Rupert
Peace Region de la Colombie-Britannique	
CJDC	Dawson Creek
CKRX-FM	Fort Nelson
CHRX-FM	Fort St. John

CKNL-FM	Fort St. John
---------	---------------

RÉSEAUX
Fort St. John (Colombie-Britannique)
Penticton (Colombie-Britannique)
Montréal (Québec)

STATION DE TÉLÉVISION	LOCALITÉ
CFTK-TV	Terrace (Colombie-Britannique)
CJDC-TV	Dawson Creek (Colombie-Britannique)

ANNEXE B

EXAMEN DE LA DEMANDE

Localité	Stations	Adresse
QUÉBEC		
Montréal	CJAD MIX 96 (CJFM) CHOM-FM	1411, rue Fort Montréal
ONTARIO		
Toronto	Mix 99.9 (CKFM) CFRB EZ ROCK (CJEZ)	2, avenue St. Clair ouest 2 ^{ième} étage Toronto
Ottawa	THE BEAR (CKQB)	1504, chemin Merivale Ottawa
Hamilton	The Legend (CHAM) K-LITE FM (CKLH) CKOC	883, rue Upper Wentworth Hamilton
London	CJBK CKSL BX93 (CJBX) Q97.5 FM (CIQM)	743, chemin Wellington sud London
St. Catharines	CKTB HTZ-FM (CHTZ) EZ ROCK (CHRE)	12, rue Yates St. Catharines
Pembroke	Star 96 (CHVR)	595, rue Pembroke est Pembroke
MANITOBA		
Winnipeg	HOT 103 (CKMM) QX 104 (CFQX)	177, rue Lombard 3 ^{ième} étage Winnipeg

Brandon	KX96 (CKX) The Farm (CKXA)	2940, avenue Victoria Brandon
---------	-------------------------------	----------------------------------

ALBERTA

Calgary	CKMX CJAY 92 (CJAY) Vibe 98.5 (CIBK)	110, rue Centre nord 3 ^{ième} étage Calgary
Edmonton	THE TEAM (CFRN) THE BEAR (CFBR) EZ ROCK (CFMG)	18520, chemin Stony Plain Bureau 100 Edmonton

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Vancouver	CISL Z95.3 (CKZZ)	20 – 11151 Horsehoe Way Richmond
-----------	----------------------	-------------------------------------

Région du Sud de la Colombie-Britannique

Penticton	EZ ROCK 800 (CKOR) EZ ROCK 1400 (CIOR) 1450 AM (CHOR) CJOR (2140 AM) EZ ROCK (102.9N FM) SUN FM (CJMG)	33, avenue Carmi Penticton
Revelstoke/Golden	EZ ROCK (CKCR 1340 AM) EZ ROCK (CKGR 1400 AM)	208, rue First est Revelstoke
Salmon Arm	EZ ROCK (CKXR 580 AM)	360, rue Ross Salmon Arm
Kelowna	SUN FM (CHSU 99.9 FM) Bullet 1150 FM (CKBL)	435, avenue Bernard Suite 300 Kelowna
Vernon	SUN FM (CICF 105.7 FM)	2800 – 31 st Street Vernon
Trail	KBS CJAT 95.7 KBS CFKC 1340 KBS CKKC 880 KBS 103.1 FM KBS 102 FM KBS 95.3 FM KBS 93.5 FM	1560 – 2 nd Avenue Trail

Peace Region de la Colombie-Britannique

Dawson Creek	CJDC (890 AM) NTV (CJDC-TV)	901 – 102 nd Street Dawson Creek
Fort Nelson	CKRX (102.3 FM)	5152, rue Liard Fort Nelson
Fort St. John	CKNL (590 AM) Energy 98 (98.5 FM)	10532, chemin Alaska Fort St. John

Région du Nord de la Colombie-Britannique

Terrace	The Mix (CFTK) CJFW 103.1 FM	4625, avenue Lazelle Terrace
Kitimat	The Mix (CKTK)	350 City Centre

		Kitimat
Prince Rupert	The Mix (CHTK) CKTK-TV (NTV)	346 Stiles Place Prince Rupert

Participation du public

Date limite d'interventions/d'observations

6 juillet 2006

L'intervention doit être reçue par le Conseil et par la requérante, au plus tard à la date susmentionnée. Le Conseil ne peut être tenu responsable des délais occasionnés par la poste.

L'intervention doit comprendre l'un des énoncés suivants dans le premier ou le dernier paragraphe :

- 1 - Je demande à comparaître à l'audience publique.
- 2 - Je ne veux pas comparaître à l'audience publique.

Le Conseil examinera votre intervention et elle sera en outre versée au dossier public de l'instance sans autre avis de notre part, à la condition que la procédure susmentionnée ait été suivie. Nous communiquerons avec vous uniquement si votre intervention soulève des questions de procédure.

Faire parvenir votre intervention écrite à la Secrétaire générale du Conseil selon une seule des façons suivantes :

en remplissant le
formulaire d'intervention/observations - radiodiffusion
qui se trouve sous la description de chaque demande dans cet avis d'audience publique

ou

par la poste à l'adresse
CRTC, Ottawa (Ontario) K1A 0N2

ou

par télécopieur au numéro
(819) 994-0218

Une copie conforme doit être envoyée à la requérante et la preuve d'un tel envoi doit être jointe à l'intervention envoyée au Conseil.

Le Conseil recommande à toutes les personnes qui déposent un document et en signifient copie par voie électronique de se montrer prudentes lors de l'envoi des documents ou avis par courriel, car il peut être difficile de prouver ensuite que cet envoi a bien été fait.

Avant d'utiliser le courrier électronique, assurez-vous de pouvoir prouver au Conseil, sur demande, que le

document a été signifié.

Pour les interventions soumises par voie électronique, la mention *****Fin du document***** devrait être ajoutée à la fin du document, pour indiquer que le document n'a pas été modifié pendant la transmission électronique.

Les paragraphes du document devraient être numérotés.

Votre intervention doit clairement mentionner la demande, faire état de votre appui ou de votre opposition et, si vous y proposez des modifications, présenter des faits et des motifs à cet égard.

Advenant que la demande passe à l'étape comparante de l'audience et que vous désiriez comparaître, veuillez expliquer pourquoi vos observations écrites ne suffisent pas et pourquoi une comparution est nécessaire.

Les personnes qui requièrent des auxiliaires de communication comme les dispositifs techniques pour malentendants et l'interprétation gestuelle voudront bien en aviser le conseil au moins vingt (20) jours avant le début de l'audience afin de lui permettre de prendre les dispositions nécessaires.

Avis important

Veuillez noter que tous les renseignements que vous fournissez dans le contexte de ce processus public, sauf ceux qui font l'objet d'une demande de traitement confidentiel, qu'ils soient envoyés par la poste, par télécopieur, par courriel ou au moyen du site web du Conseil à www.crtc.gc.ca seront versés à un dossier public et seront affichés sur le site web du Conseil. Ces renseignements comprennent les renseignements personnels, tels que votre nom, votre adresse courriel, votre adresse postale, vos numéros de téléphone et de télécopieur ainsi que tout autre renseignement personnel que vous fournissez.

Les documents reçus en version électronique ou autrement seront affichés intégralement sur le site web du Conseil, tels qu'ils ont été envoyés, y compris tous les renseignements personnels qu'ils contiennent, dans la langue officielle et le format d'origine dans lesquels ils sont reçus. Les documents qui ne sont pas reçus en version électronique seront disponibles en version PDF.

Les renseignements personnels ainsi fournis seront divulgués et utilisés aux fins auxquelles ils ont été recueillis par le Conseil ou compilés initialement ou pour un usage qui est compatible avec ces fins.

Examen des documents

Les demandes sont disponibles en format électronique en sélectionnant le numéro de la demande à l'intérieur de cet avis.

Une liste de toutes interventions/observations sera également disponible sur le site Web du Conseil. La version électronique de toutes interventions/ observations soumise sera accessible à partir de cette liste. Afin d'accéder à cette liste, sélectionner « Liste d'interventions/observations » sous la rubrique « Instances publiques » du site Web du Conseil.

Les documents sont disponibles pendant les heures normales du bureau à l'adresse locale indiquée dans cet avis et aux bureaux du Conseil et aux centres de documentation concernés par ces demandes ou bien, sur

demande, à l'intérieur de 2 jours ouvrables, aux autres bureaux et centres de documentation du Conseil.

Édifice central

Les Terrasses de la Chaudière
1, promenade du Portage, pièce 206
Gatineau (Québec) K1A 0N2
Tél. : (819) 997-2429
Sans Frais : 1-877-249-2782
ATS : 1-877-909-2782
Télécopieur : (819) 994-0218

Place Metropolitan

99, chemin Wyse
Bureau 1410
Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B3A 4S5
Tél. : (902) 426-7997
Télécopieur : (902) 426-2721

205, avenue Viger Ouest

Bureau 504
Montréal (Québec) H2Z 1G2
Tél. : (514) 283-6607

55, avenue St. Clair Est

Bureau 624
Toronto (Ontario) M4T 1M2
Tél.: (416) 952-9096

Édifice Kensington

275, avenue Portage
Bureau 1810
Winnipeg (Manitoba) R3B 2B3
Tél. : (204) 983-6306 – ATS : 983-8274
Télécopieur : (204) 983-6317

Édifice Cornwall Professional

2125, 11^e Avenue
Pièce 103
Regina (Saskatchewan) S4P 3X3
Tél. : (306) 780-3422

10405, avenue Jasper

Bureau 520
Edmonton (Alberta) T5J 3N4
Tél. : (780) 495-3224

530-580, rue Hornby

Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3B6

Tél. : (604) 666-2111 – ATS : 666-0778

Télécopieur: (604) 666-8322

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>